

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/04/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240409-135898-DE-1-1

**Séance du mardi 9 avril 2024
D-2024/126**

Date de mise en ligne : 12/04/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 9 avril 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h55 à 17h11

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

M. Cyrille JABER présent à partir de 15h00, Mme Sandrine JACOTOT présente à partir de 16h50, M. Jean-Baptiste THONY présent à partir de 17h30, Mme Marie-Julie POULAT présente jusqu'à 15h40, M. Guillaume MARI présent jusqu'à 17h20, M. Vincent MAURIN présent jusqu'à 18h05, Mme Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 18h40, M. Didier CUGY présent jusqu'à 18h40, M. Patrick PAPADATO présent jusqu'à 19h35.

M. Dimitri BOUTLEUX et Mme Harmonie LECERF MEUNIER quittent la séance de 19h41 à 20h35.

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Dénomination de voies, espaces publics et bâtiments municipaux - Décision

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Ces décisions sont rendues exécutoires de plein droit dès leur transmission à la Préfecture et leur publication.

Au cas particulier des voies et sentes privées non ouvertes à la circulation, la commune n'est pas habilitée à imposer un nom. Les dénominations sont donc établies par les aménageurs ou l'ensemble des propriétaires, lesquels peuvent néanmoins solliciter l'avis du Maire de la Commune concernée, qui ne peut s'y opposer qu'en cas d'atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le conseil Municipal est également compétent pour se prononcer sur la dénomination des bâtiments municipaux en vertu des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Les dénominations doivent présenter un intérêt public local et le respect des principes de neutralité du service public et de poursuite de l'intérêt général.

Par ailleurs, afin de répondre aux ambitions de la mandature, les dénominations doivent répondre en tout ou partie des enjeux suivants :

- Participer à l'objectif de féminisation de la toponymie ;
- Participer à l'objectif de diversité ;
- Être en lien avec les mémoires (les victimes de l'esclavage ou les personnes ayant participé de la lutte contre ce crime contre l'humanité, la déportation, la Shoah, la Résistance) ;
- Être en lien avec l'histoire récente ou ancienne du territoire ;
- Être en lien avec les choix précédemment faits sur un quartier ;
- Être en lien avec les projets d'aménagement en cours et à venir en souhaitant donner une identité à un nouveau quartier ;
- Prendre en considération la visibilité du site à dénommer.

Les membres de la Commission communale consultative pour la dénomination des rues, des espaces publics et des bâtiments municipaux dite « Commission viographie » se sont réunis en séance le 14 février 2024 et ont examiné de nouvelles dénominations de voies et de bâtiments municipaux conformément à leurs attributions et aux enjeux sus-rappelés.

Sur la base de leurs travaux, il est proposé de donner les noms suivants :

- **Dénomination d'un équipement municipal**

Quartier 7 dit La Bastide :

L'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain dite « Brazza », situé au débouché du pont Chaban-Delmas, sur la rive droite bordelaise, accueille depuis ses premiers habitants.

Dans le cadre de l'aménagement de ce nouveau quartier, un équipement municipal accueillant un groupe scolaire, une crèche et centre d'animation ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2024.

Le groupe scolaire et le pôle animation seront adressés place Nina-Simone, tandis que l'accès de la crèche se fera par la rue de la plaine.

Dans une logique de lisibilité pour les usagers, il a été acté lors de la précédente commission que l'ensemble bâtiminaire porterait un seul nom, sans distinction de la destination (école, crèche, ou centre d'animation).

La commission viographie souhaite rendre hommage à **Elsa Triolet**, romancière française d'origine russe (Moscou 1896 – Saint-Arnoult-en-Yvelines 1970) et soumet cette proposition à l'assemblée délibérante.

Née Ella Yourievna Kagan dans une famille d'intellectuels russes de confession juive, Elsa Triolet est une [femme de lettres](#) majeure du XXème siècle, qui s'est notamment illustrée en étant la première femme lauréat du [prix Goncourt](#) en 1945 pour son roman « Le premier accroc coûte deux cents francs », recueil de nouvelles écrites pendant la Seconde guerre mondiale sous le pseudonyme Laurent Daniel. Elle fut l'une figure de la Résistance [française](#) et participa à la fondation des Lettres françaises et du Comité national des écrivains. Muse, influence et compagne du poète Louis Aragon pendant 42 ans, elle militera à ses côtés pour le communisme.

- **Dénomination de voies et espaces publics**

Quartier 1 dit Bordeaux Maritime :

Dans le quartier des Bassins-à-flot, cours Henri-Brunet, dans le prolongement du pont du Pertuis, en lisière du parc de l'arrière-base (sous-marine) et en proximité du futur groupe scolaire, une aire de jeux de plus de 400 mètres carrés va prochainement être livrée. Ce parc, fruit d'une concertation menée avec les riverains, se distingue par une structure de jeu fabriquée spécifiquement pour cet espace, un sous-marin.

Sur proposition de monsieur Vincent Maurin, Maire adjoint de quartier, la commission Viographie a retenu **Capitaine-Nemo**, personnage principal en tant que commandant du [sous-marin Nautilus](#) du roman « [Vingt Mille Lieues sous les mers](#) » de Jules Verne.

Quartier 6 dit Bordeaux-Sud :

Il est demandé de dénommée une future allée donnant sur le Parvis Gattebourse sur le secteur des Jardins de l'Ars, telle que localisée en annexe.

Sur proposition du maire-adjoint de quartier, la commission Viographie souhaite rendre hommage à **Simone Larrieu**, peintre et pastelliste française (1912-1996).

Simone Larrieu, est une céramiste de talent. Membre de l'association « La Palette », elle fournit l'essentiel des décors de l'atelier familial situé à Maubourguet où elle travaille aux côtés de son père, Octave Larrieu, artiste sculpteur de monuments et céramiste.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, dénommer :

- ELSA TRIOLET, l'ensemble immobilier accueillant un groupe scolaire, une crèche et un centre d'animation, situé sur la place Nina Simone,
- CAPITAINE-NEMO, l'aire de jeux située cours Henri-Brunet
- SIMONE-LARRIEU l'allée localisée en annexe, donnant sur le parvis Gattebourse dans le secteur des jardins de l'Ars.

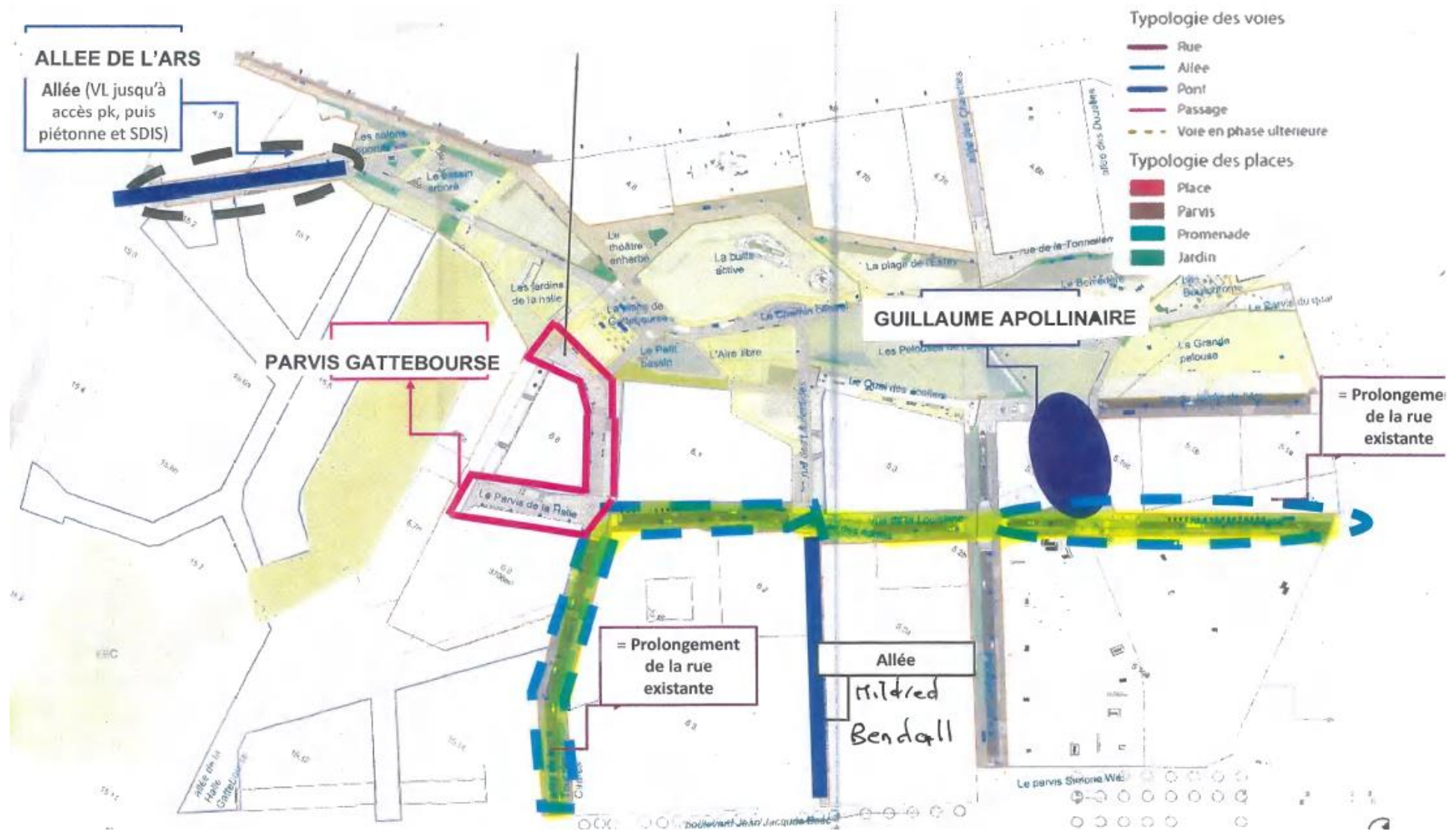
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

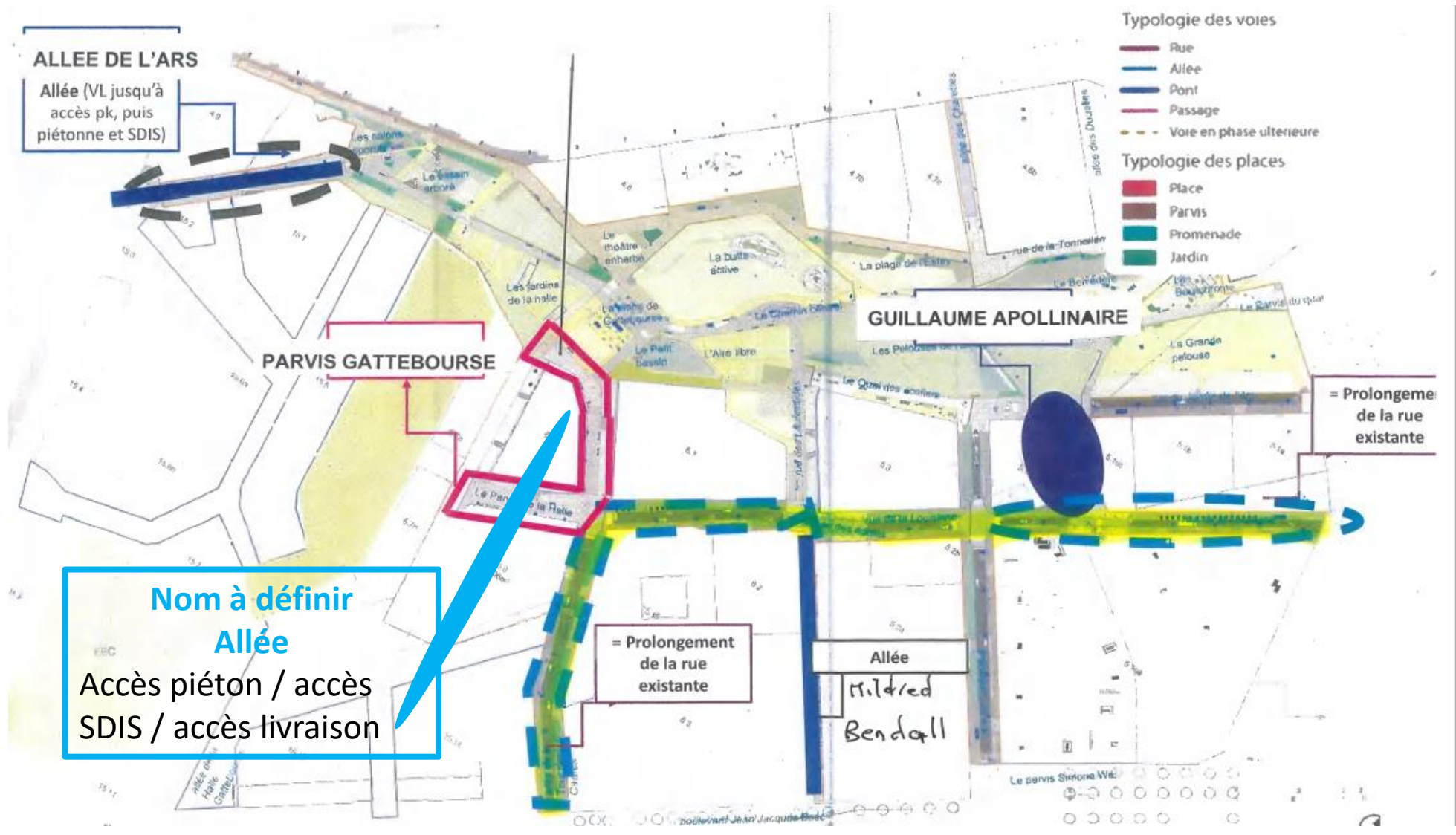
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 avril 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Baptiste MAURIN





ILOT 6.9

PC 033 063 22Z0741

PARVIS GATTEBOURSE

Nom à définir
Allée
Accès piéton / accès
SDIS / accès livraison

